

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 78 (1927)

Heft: 8

Artikel: L'école forestière de Zurich possède maintenant une forêt

Autor: Badoux, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784674>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

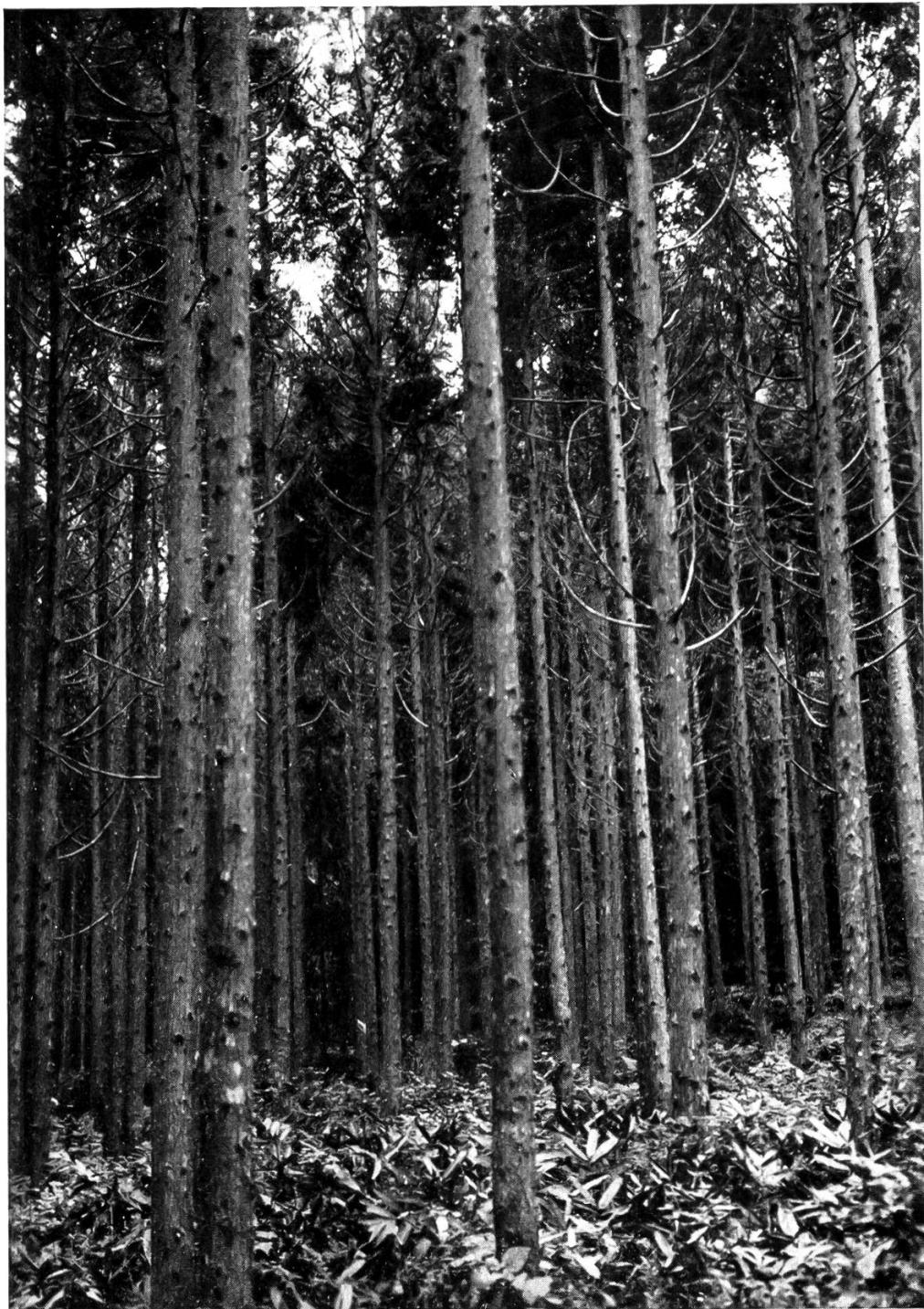
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



TYPE DE PEUPLEMENT D'UN ANCIEN BOIS A BAN ÂGÉ DE 180 ANS ET DANS LEQUEL ON VIENT DE
PRATIQUER UNE COUPE D'ÉCLAIRCIE

(Forêt de la Rollaz, à la commune du Chenit, dans la vallée de Joux, canton de Vaud; alt. 1350 m)

Phot. A. Pillichody, au Brassus



BEAU PEUPLEMENT DE L'ARBRE FORESTIER JAPONAIS PAR EXCELLENCE, DU SUGI (*CRYPTOMERIA JAPONICA*), CROISSANT DANS LA FORÊT DOMANIALE D'IWATE, AU JAPON

(D'après une photographie aimablement remise par M. le professeur Miyai)

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

78^{me} ANNÉE

AOUT 1927

N° 8

L'école forestière de Zurich possède maintenant une forêt.

La question était pendante depuis longtemps. On peut même dire qu'elle l'était depuis 1855, date de l'ouverture de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Mais, pour de nombreuses raisons, dans le détail desquelles il serait trop long d'entrer, elle n'avait pu recevoir de solution : notre Ecole forestière est restée pendant 72 ans sans posséder un pouce de terrain.

Aujourd'hui, enfin, la voilà devenue propriétaire : elle dispose maintenant d'une étendue raisonnable de forêts qu'elle pourra administrer à son gré. Il nous paraît que voilà un progrès des plus réjouissants.

Notre Ecole a pu subsister jusqu'ici sans posséder de forêt, dira-t-on peut-être, et pourtant elle a réussi à former une pléïade de forestiers dont plusieurs lui ont fait grand honneur. Sans doute. Mais on concèdera que le côté pratique de l'instruction des étudiants qui quittaient ses bancs laissait parfois beaucoup à désirer. On était maladroit dans le griffage d'une éclaircie, dans le piquetage d'un chemin, dans le martelage des coupes, etc., cela surtout pour la raison que les occasions de s'instruire pratiquement dans ces divers domaines avaient manqué. D'où cette hésitation, ce manque de confiance en soi, qui trop souvent caractérisaient les ingénieurs forestiers frais émoulus de l'Ecole.

C'est qu'aussi toutes ces choses ne s'acquièrent qu'à la longue, après un long et incessant contact avec la forêt. Les cours ni les laboratoires ne sauraient, à cet égard, remplacer le travail dans les bois.

A vrai dire, les occasions de parcourir nos forêts n'ont pas manqué aux générations précédentes qui se sont succédé à notre Ecole. Les forêts cantonales, communales et corporatives de toute la Suisse ont été mises à leur disposition et c'est bien volon-

tiers que nous rendons hommage à l'empressement avec lequel leurs propriétaires l'ont fait.

Mais ce mode de faire ne saurait à la longue suffire. On ne pourrait se contenter, en effet, de montrer à nos étudiants le résultat des opérations tentées, en de multiples endroits, par des administrateurs dont les idées sont souvent fort différentes. Avec ce système, on manque de continuité, de direction définie; le but à atteindre n'apparaît pas toujours assez clairement. Et puis, n'ayant pas à intervenir directement, de mettre la main à la pâte, nos étudiants n'ont pas l'occasion d'acquérir ce coup de main que l'école devrait pouvoir déjà leur inculquer dans la conduite de nombreuses opérations culturelles et autres.

Pour toutes ces raisons, les Ecoles forestières de l'étranger sont dotées, sans exception, d'un domaine forestier plus ou moins considérable, dont la gérance est confiée à leur personnel enseignant. Celle de Nancy possède deux vastes forêts à sa porte (Haye et Amance = 10.000 ha), d'autres dans les Vosges et les Pyrénées. L'Ecole forestière prussienne d'Eberswalde possède en propre une forêt de 3500 ha et dispose, en outre, de deux arrondissements forestiers comprenant 7000 ha de bois. Au Japon, enfin, qui compte quatre écoles forestières supérieures, constatons que celle de Tokio dispose pour la formation professionnelle de ses étudiants de 160.000 ha de forêts, dont environ 10.000 à proximité de Tokio.

Les Etats qui ont doté leurs écoles forestières d'un domaine forestier ont su réaliser qu'il s'agissait là d'une vraie nécessité.

Nos autorités sont arrivées aussi à cette conviction, ce dont il y a lieu de les féliciter, et elles ont pris les mesures que comportait la situation. Voilà un événement hautement réjouissant !

Le domaine forestier acquis récemment pour notre Ecole appartenait jusqu'ici à une corporation privée dans la commune d'Albisrieden, aux portes de la ville de Zurich. Il a une surface totale de 170 ha et s'étend sur les pentes au nord de l'Uetliberg. Son sol est fertile et les facteurs d'accroissement sont très favorables. L'état des boisés est loin d'être satisfaisant, car une bonne partie est couverte de taillis sous futaie, ou de plantations dans lesquelles l'éclaircie a été fort négligée. Mais il y aura là matière intéressante pour notre Ecole de ramener ces boisés à un état

meilleur et de montrer aux étudiants quels sont les moyens à appliquer.

Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sous peu sur la composition des peuplements de cette forêt d'Albisrieden. Pour aujourd'hui, il suffira d'avoir noté cette heureuse acquisition, d'importance historique pour notre Ecole, et d'avoir signalé les répercussions avantageuses qu'elle ne saurait manquer d'avoir.

Et nous saissons avec plaisir l'occasion d'adresser, au nom de l'Ecole forestière entière, l'expression de sa très vive reconnaissance à tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué à la réussite de cette acquisition. Il nous sera bien permis de remercier tout particulièrement l'Inspection fédérale des forêts, le président du Conseil de l'Ecole polytechnique, ainsi que M. le conseiller fédéral *Chuard*, le vénéré chef du département de l'Intérieur qui, une fois de plus, a affirmé l'intérêt éclairé qu'il témoigne aux choses de la forêt. Le personnel enseignant de l'Ecole entier lui doit un hommage particulier de reconnaissance.

H. Badoux, professeur.

Le peuplier.

Conférence faite à la réunion d'hiver de la Société vaudoise de sylviculture, du 19 février 1927.

Le peuplier se rattache à la famille des salicinées, genre dioïque dont les fleurs, mâles et femelles, en chatons, prennent naissance sur des pieds distincts et complètement indépendants les uns des autres.

Le polymorphisme, cette faculté que possèdent certains végétaux de se présenter à nos yeux — effet d'adaptation ou d'hybridation — sous des formes parfois très diverses, sans être aussi développé chez les peupliers qu'il ne l'est chez les saules, l'est assez cependant pour jeter — exception faite de quelques espèces mieux fixées — le désarroi dans les rangs des botanistes qui se sont occupés de leur classification. Il nous donne l'éénigme d'une nomenclature, pour certains d'entr'eux, fantaisiste et très souvent contradictoire. C'est vous dire, d'emblée, que je n'ai nullement la prétention de jeter une lumière complète dans un domaine aussi complexe et dans lequel de plus autorisés ont échoué avant moi. Cette constatation s'applique surtout aux variétés exotiques.